



Le conseil d'enfants

La démocratie représentative à l'école



Le conseil d'école des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent. C'est un moment privilégié durant lequel ils deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.

Objectifs	Impacts
<ul style="list-style-type: none"> • apprendre aux enfants à se gérer en tant que groupe (écoute, respect...) • valoriser leurs idées • les engager à exercer leur rôle de futur citoyen • impliquer les élèves dans la vie de leur école / gérer avec eux la vie de l'école • leur permettre d'exprimer leurs besoins/des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié • analyser des propositions et/ou situations • prendre des responsabilités • comprendre le rôle et la fonction d'un délégué 	<ul style="list-style-type: none"> • les enfants deviennent acteurs d'une démocratie représentative à l'école • renforcement du lien avec l'équipe pédagogique • responsabilisation • apprend à écouter/argumenter • sont capables de restituer les idées d'un groupe (la classe dont ils sont délégués) =se faire avocat d'une cause/parler au nom des autres et non en son nom propre • réalisation de la valeur accordée à leur parole

Relation avec les apprentissages (socle commun)

Maîtrise de la langue française, S'exprimer à l'oral :

- prendre la parole en public
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)

Compétences sociales et civiques, Vivre en société :

- communiquer et travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe
- respecter les autres
- avoir conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité

▼ AVANT DE COMMENCER

Pourquoi mettre en place un conseil d'école d'enfants ?

Aider les enfants à comprendre le rôle d'un délégué et la gestion d'un groupe c'est leur apprendre à exercer leur rôle de futur citoyen.

En impliquant les élèves dans la vie de l'école, on leur donne des responsabilités, on leur permet d'exprimer leur besoin et de faire des propositions constructives et on valorise leurs idées.

Ces conseils mettent aussi en évidence l'efficacité de la parole comme outil de médiation, d'échange et de prise de décisions.

▼ Préparer le projet

Comment préparer la mise en place d'un conseil d'école d'enfants ?



Il est important que toute l'équipe pédagogique soit impliquée dans le projet, de façon à ce que les conseils se mettent en place de façon régulière et à ce que les décisions qui y sont prises débouchent sur des actions concrètes.

▼ Comment se répartissent les rôles ?

Comment impliquer les enfants dans la mise en place du projet ?

Le rôle des enfants est multiple dans ce projet :

1. ce sont d'abord eux qui, au sein de la classe, réfléchissent à des questions, problèmes... qui vont venir alimenter l'ordre du jour du prochain conseil d'école des enfants.
 2. ce sont ensuite eux, par l'intermédiaire de leurs délégués, qui présentent le projet de leur classe et en discutent avec les autres enfants et avec les adultes lors du conseil.
- ce sont ces mêmes enfants qui mettent en place et font respecter les décisions prises lors du conseil.



Si le rôle de président du conseil est généralement tenu par un adulte (le directeur de l'établissement par exemple), un enfant peut se voir confier celui de secrétaire de séance. Il fait un compte-rendu de la séance, et prend note des décisions qui ont été validées par le conseil. Il peut être aidé par un adulte, selon son âge et les difficultés qu'il peut rencontrer.

Quelle est la place de l'enseignant ?

A chaque conseil, outre le directeur de l'établissement, un ou deux enseignants sont présents.

Leur rôle :

- écouter les propositions des enfants ;
- encourager les délégués les plus jeunes à s'exprimer ;
- soumettre des décisions prises par le conseil d'enfants au conseil d'école (personnel éducatif) si leur application peut poser problème.



Les adultes conservent leur droit de veto, mais il est impératif qu'ils ne l'utilisent que si le conseil d'enfants prend une décision allant à l'encontre du règlement ou pouvant perturber la vie de l'école.

Si ce droit de veto était utilisé à outrance et surtout à tort, les enfants peuvent penser que leur voix ne compte pas.

▼ MISE EN PLACE DU PROJET

▼ Déroulé type

Préparer le conseil

Dans la semaine précédant le conseil, les classes proposent chacune un ou plusieurs points à fixer à l'ordre du jour.

Au sein de chaque classe, à l'occasion d'un conseil de classe des enfants ou plus simplement lors d'un petit temps qui y est dédié, les enfants réfléchissent à des problèmes auxquels ils sont confrontés ou à des projets qu'ils aimeraient réaliser au sein de l'école.

Ces réflexions sont soumises au vote de la classe et celles qui sont retenues par la majorité sont proposées à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le jour du conseil, l'ordre du jour constitué des propositions de chaque classe est affiché et suivi.



Si des questions ou des propositions n'apparaissant pas à l'ordre du jour sont émises en début de conseil, elles peuvent être traitées à la fin de la séance s'il reste du temps. Sinon, elles seront traitées à la séance suivante, de façon à ne pas prolonger le conseil.

L'Ouverture

C'est le président du conseil qui ouvre la séance, lorsque l'ensemble des délégués s'est installé. Il commence par une lecture de l'ordre du jour, puis donne la parole aux délégués responsables du premier point de l'ordre du jour.

Le président du conseil donne la parole à chaque couple de délégués. Ceux-ci expliquent en quoi consiste le point affiché à l'ordre du jour par leur classe. Une fois l'exposé fini, le président ouvre le débat, en distribuant la parole aux délégués enfants et aux adultes.

Lorsque le débat est clos, la proposition est soumise au vote des enfants, qui ont un pouvoir législatif.



- C'est à ce moment là, après l'exposé et les débats que les adultes peuvent exercer leur droit de veto, si la proposition outrepassa le règlement intérieur.
- Si une proposition est adoptée à la majorité mais qu'elle génère des débats trop importants parmi les délégués, elle peut être proposée au vote ou à la réflexion dans les classes, suite à quoi les délégués mandatés soumettront le résultat du vote à l'assemblée lors du conseil suivant.
- Si la proposition est adoptée mais qu'elle peut poser un problème lors de son application, les enseignants proposent d'en parler lors du prochain conseil d'école du personnel éducatif.

La présentation des propositions

Quelques exemples de proposition : rédaction du règlement intérieur, utilisation de la cour de récréation, aménagement spatial de la cour, partie commune de l'école : cantine, gymnase, relation avec le personnel de service, participation à l'organisation de la fête de l'école, etc...

A la fin de la séance, le président fait un point sur les propositions qui ont été adoptées et sur les classes qui devront mener à bien les projets. Il déclare ensuite le conseil des enfants clos.



C'est en général la classe qui a défendu le projet qui se le voit attribuer. Si plusieurs projets proposés par une même classe sont votés, leur mise en place est distribuée à ces classes.

Compte rendu des décisions à la classe

Le secrétaire rédige un compte-rendu du conseil, qui circule ensuite dans les classes. Les délégués le lisent à leurs camarades.



Dans le cas de petites classes, le compte-rendu peut être enregistré et écouté.

Mise en oeuvre des décisions du conseil

Si la classe s'est vu confier un projet, elle doit le mettre en place et préparer un compte-rendu pour le conseil suivant.



Les décisions prises au conseil d'école des enfants doivent remonter au conseil d'école des adultes.

▼ Organisation pratique

Quelle durée, quelle fréquence pour le projet ?

La fréquence dépend de chaque établissement. Cependant, des réunions régulières (hebdomadaires, mensuelles, toutes les 6 semaines...) sont à prévoir sur toute l'année. Le conseil peut être organisé sur le temps scolaire ou en fin de journée.



Les conseils ne doivent être ni trop proches ni trop éloignés, de façon à garder une certaine cohérence et de voir les effets des décisions prises au conseil précédent.

Dans quel lieu ?

Le conseil a lieu dans une salle de l'établissement.



Il est important que des rituels de fonctionnement soient instaurés (organisation de la salle, répartition des enseignants, délégués, public...), pour que les enfants mesurent l'importance du conseil auquel ils participent.

Dispositions particulières

Les enseignants présents au conseil peuvent soit y amener leur classe (qui ne participera pas mais aura un rôle de public), soit les occuper avec du travail en autonomie.

▼ EVALUATION

Quelles sont les difficultés principales ?

Si les décisions prises au conseil d'écoles des enfants ne sont jamais relayés par les adultes et ne produisent jamais d'effets les enfants auront l'impression d'être utilisés, que leur avis n'est pas pris en compte, qu'il s'agit d'un artifice et ne voudront plus y participer.



Pour qu'un conseil d'école d'enfant soit réellement efficace il faut que les adultes soient prêts à lui donner de véritables responsabilités et une relative autonomie. Que les décisions prises soient réellement suivies d'effet.

En savoir plus

▼ RESSOURCES PRATIQUES

Le site Groupes Départementaux de la Somme et de l'Oise, pédagogie Freinet
Cette page présente les réflexions d'un enseignant sur le conseil d'école des enfants.

<http://idem6080.lautre.net/spip.php?article495>

Le site de l'école élémentaire du massif
Cette page présente le compte-rendu d'un conseil.

<http://xxi.ac-reims.fr/ec-st-thierry/articles.php?lng=fr&pg=546>

PDF édité par l'académie de Rennes

Ce document présente quelques sujets abordés en conseils d'école des enfants, et qui fait une ouverture sur les conseils en lycée et collège.

<http://www.ac-rennes.fr/ia29/accueil/pub/apropos57/Page05.pdf>

Le site prepaclasse

Cette page propose un résumé de plusieurs points nécessaires à la mise en place d'un conseil d'école des enfants.

<http://www.prepaclasse.net/fichiers/consenf.html>

Le site ecole

Cette page présente ce qu'est un conseil d'école des enfants et son équivalent dans la classe.

<http://sitecoles.formiris.org/document/document/0/625>

PDF édité par la commune de Mery

Ce document présente le compte-rendu d'un conseil d'école des enfants.

http://www.mery73.fr/documents/ecole/Conseils_enfants/CE_08112007.pdf

PDF édité par le site « Le directeur d'école à Paris »

Ce document parle de la participation des classes de maternelle aux conseils d'école des enfants.

http://directeurs.scola.ac-paris.fr/documents/57_ecolematernelle.pdf

▼ RESSOURCES THEORIQUES

Comment construire les valeurs du vivre ensemble? innover avec le conseil d'enfants.

Hervieux Audrey - 2007 - Perpignan

Ce mémoire d'une stagiaire professeur des écoles réfléchit à l'utilité du conseil d'enfants, en maternelle notamment, pour développer le vivre ensemble.

<http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/memoires/memoires/2007/a/1/07a1014/07a1014.pdf>

▼ BIBLIOGRAPHIES

Pratiquer les conseils d'élèves et les assemblées de classe, Claude Laplace -Editions Chronique Sociale